

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2398

Programmation financière complémentaire 2016 au titre de la politique de la ville -volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité, et participation des habitants- pour un montant total de 40 000 euros

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2398 - PROGRAMMATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE
2016 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE -VOLETS
LIEN SOCIAL, GESTION SOCIALE ET URBAINE DE
PROXIMITE, ET PARTICIPATION DES HABITANTS- POUR
UN MONTANT TOTAL DE 40 000 EUROS (DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, vous avez approuvé la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais.

La convention territoriale de Lyon s’inscrit dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020 de l’agglomération lyonnaise, signé le 2 juillet 2015, qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l’agglomération pour la réduction des inégalités territoriales, définit la nouvelle géographie prioritaire et formalise les axes du projet de territoire intégré et les déclinaisons thématiques tenant compte du nouveau périmètre de compétence de la Métropole de Lyon.

Les engagements inscrits dans la convention territoriale de Lyon traduisent la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l’ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire. Elle organise la territorialisation de l’action publique locale et formalise les modalités de son adaptation aux enjeux de développement des territoires.

Lors de nos séances des 6 juin et 4 juillet derniers, vous avez approuvé les différentes programmations financières au titre de la politique de la ville.

Afin de compléter ces programmations par des actions dont l’instruction n’était pas achevée et validée pour être soumises à votre approbation lors de la séance du 6 juin 2016, je vous propose de répondre favorablement aux propositions de subventions qui figurent dans le tableau suivant :

Quartier	Structure maitre d'ouvrage	Actions	Montant proposé	Montant 2015
5 ^e	CENTRE SOCIAL POINT DU JOUR 10 impasse Secret 69005 Lyon	Appui à l'émergence du Conseil citoyen : quartier Sœur Janin	2 000 €	<i>Nouvelle action</i>
Total 5^e arrondissement			2 000 €	
7 ^e	CAISSE DES ECOLES Hôtel de Ville 69205 Lyon Cedex 01	Renfort des actions de projets de réussite éducative et action club Coup de pouce clé	30 000 €	<i>Nouvelle action</i>
7 ^e	CAISSE DES ECOLES Hôtel de Ville 69205 Lyon Cedex 01	Tickets sport culture 7 ^e	3 000 €	<i>3 000 €</i>
Total 7^e arrondissement			33 000 €	

8 ^e	SELGT (Sté d'Encouragement aux Ecoles Laïques du Grand Trou) Espace des 4 vents 27/29 rue Garon Duret 69008 Lyon	Fête du Vent (pour mémoire : subvention de 1 000 € attribuée par délibération n° 2016/2097 du 6 juin 2016, et subvention de 2 000 € attribuée par délibération n° 2016/2251 du 4 juillet 2016	1 000 €	1 500 €
8 ^e	ACTION BASKET CITOYEN 8 avenue Salvador Allende 69008 Lyon	Camps vacances d'éducation citoyenne multisport	4 000 €	<i>Nouvelle action</i>
Total 8^e arrondissement			5 000 €	
TOTAUX			40 000 €	

Vu la délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie,
Environnement ;

DELIBERE

1. La programmation financière complémentaire de subventions de fonctionnement des actions spécifiques inscrites au titre du Contrat de Ville en cours et figurant dans le tableau ci-dessus, est approuvée.

2. Le modèle type de convention d'application à signer avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

3. La convention annuelle mixte de fonctionnement susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon, est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. Les dépenses en résultant, soit 40 000 euros, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 7 000 € sur la ligne de crédit n° 46102 – nature 6574 – fonction 520, après transfert du même montant depuis la ligne de crédit 41780 – nature 6574 – fonction 520 ;

- 33 000 € sur la ligne de crédit 85197- nature 657361 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU